

# VILLE DE SEICHAMPS



Le budget primitif, présenté ici, découle des orientations budgétaires présentées lors du dernier conseil.

Cette année encore, l'augmentation des prix des produits et services, l'évolution de la masse salariale pèsent sur l'équilibre du budget de la commune. De plus, les travaux d'aménagement du local du LAEP ont dû être affectés sur la section de fonctionnement (275 k€ sur 2 exercices).

Pour toutes ces raisons, après avoir envisagé toutes les autres solutions, nous sommes contraints de solliciter un effort supplémentaire des seichanais en augmentant le taux des impôts communaux de 5 %. Peu de communes y ont échappé depuis 2022. Par ailleurs, notre programme d'investissement de plus d'un million d'euros nous permet de poursuivre nos objectifs d'adaptation au dérèglement climatique et de maintien en état de notre patrimoine. Un effort particulier est engagé sur les installations sportives (en particulier pour le football).

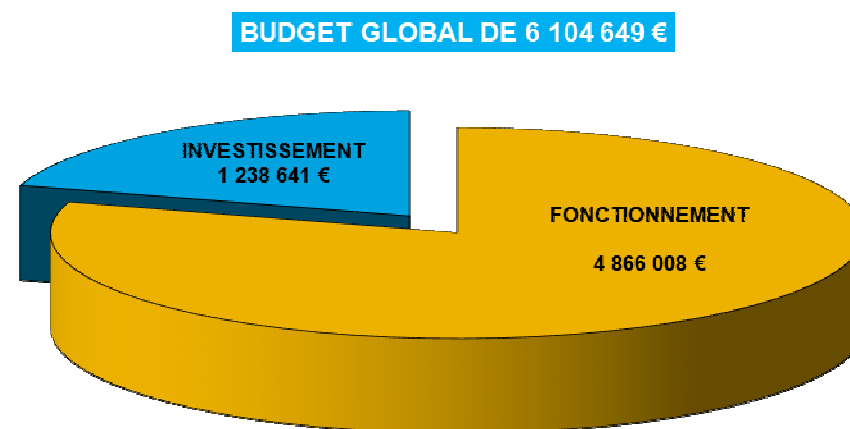
Le rapport de présentation du budget primitif 2024 expose en première partie **les dépenses de fonctionnement** présentées par chapitre et par délégation **et les recettes**. Leurs évolutions sont mesurées par comparaison aux exercices précédents avec une présentation analytique par politiques publiques. A noter que le passage à la nomenclature comptable M57 a modifié à la marge la ventilation entre chapitres (charges et produits exceptionnels et dépenses imprévues sont supprimés, la dotation amortissement est plus conséquente).

La deuxième partie est consacrée aux **opérations** d'investissement et à leur financement.

Une présentation détaillée des opérations d'équipements par domaine d'intervention est annexée au présent rapport.

Une présentation des éléments de **la dette** vient compléter tous ces éléments.

**Les grands équilibres du budget** ainsi que la reprise par anticipation du résultat disponible de l'exercice 2023 clôturent cette présentation avec un schéma global d'équilibre du budget.



# 1 – LE FONCTIONNEMENT

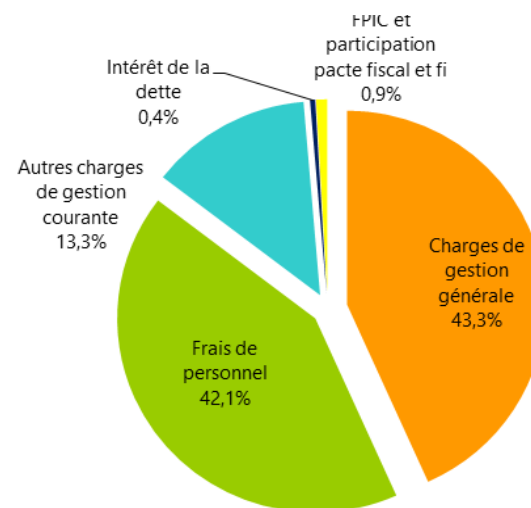
## 1-1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2024 poursuivent leur progression malgré la baisse des coûts de l'énergie. Celle-ci ne compense pas l'évolution à la hausse des autres dépenses (frais de personnel, subventions aux budgets CCAS et CRECHE).

### Présentation par chapitre

| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2024 |                                    | Montant            |
|--|------------------------------------|--------------------|
| 011  | Charges de gestion générale        | 1 921 500 €        |
| 012  | Frais de personnel                 | 1 870 000 €        |
| 65   | Autres charges de gestion courante | 585 470 €          |
| 66   | Intérêt de la dette                | 18 538 €           |
| 67   | Charges exceptionnelles            | 500 €              |
| 014  | Atténuation de produits (PFF)      | 40 000 €           |
| <b>TOTAL</b>                               |                                    | <b>4 436 008 €</b> |

### Dépenses de fonctionnement ventilées en %



### Les charges de gestion générale - chapitre 011 – 1 921 500 €

Dans leur ensemble ces charges retracent les dépenses d'achats de fournitures et de services de la collectivité.

Deux postes importants représentent la moitié de ces dépenses :

- Les charges de restauration, d'accueil périscolaire et d'animation de la jeunesse représentent 728 k€ soit 38% des dépenses. Elles constituent le poste le plus important des charges de gestion avec une évolution de +48 k€.
- Le poste énergie représente 273 k€ soit 14 % des dépenses du chapitre. En forte diminution de - 157 k€ (après une augmentation de 225 k€), ce poste est dépendant de la consommation et des conditions d'achat de l'énergie. Afin d'optimiser le contrat de gestion des chaufferies, un contrat de performance a été mis en place sur 10 ans à partir d'avril 2023.

- Les travaux du LAEP sont également enregistrés sur ce chapitre pour 160 k€ (114 k€ en 2023).

**Les charges de personnel - chapitre 012** - sont inscrites en augmentation de 5,9% (+105k€) par rapport au budget précédent.

Les éléments suivants impactent à la hausse la masse salariale :

- L'augmentation du SMIC. Du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le SMIC a augmenté de 3,3 %.
- La revalorisation de l'indice minimum de la fonction publique et la bonification indiciaire de 5 points à tous les agents publics.
- Le Glissement Vieillesse Technicité de l'ensemble du personnel titulaire.
- Le recensement de la population (17 k€)
- La mise en place d'un nouveau service : le LAEP avec l'embauche de 2 accueillantes à temps non complet
- Le pourvoi de certains postes, restés vacants plusieurs mois en 2023 ou dont l'embauche avait été retardée : agent des espaces verts, conseillère numérique.
- L'arrivée d'une graphiste, renfort temporaire à mi-temps suite à un congé de maladie sur ce poste.

**Les autres charges de gestion courante - chapitre 65** - elles progressent de 83 k€ (+17%).

- Les subventions d'équilibre des budgets CCAS et Multi-accueil représentent le poste le plus important (57%). Leur augmentation justifie l'évolution de ce chapitre. Elles s'élèvent à :
  - 165 k€ pour le CCAS (en hausse de 55 k€) : en raison du développement de l'activité de restauration avec une incidence sur la masse salariale.
  - 170 k€ pour la Crèche Multi Accueil (en hausse de 30 k€) : due à la reprise d'activité 2022 qui a généré un résultat conséquent et à la perception tardive des aides de la CAF.
- L'enveloppe des subventions aux associations, inscrite à hauteur de 45 k€ est reconduite.
- Les dépenses liées aux indemnités des élus s'élèvent à 124 k€.

**Les charges financières - chapitre 66** - restent faibles. Elles ne représentent que 0,4 % des charges de fonctionnement.

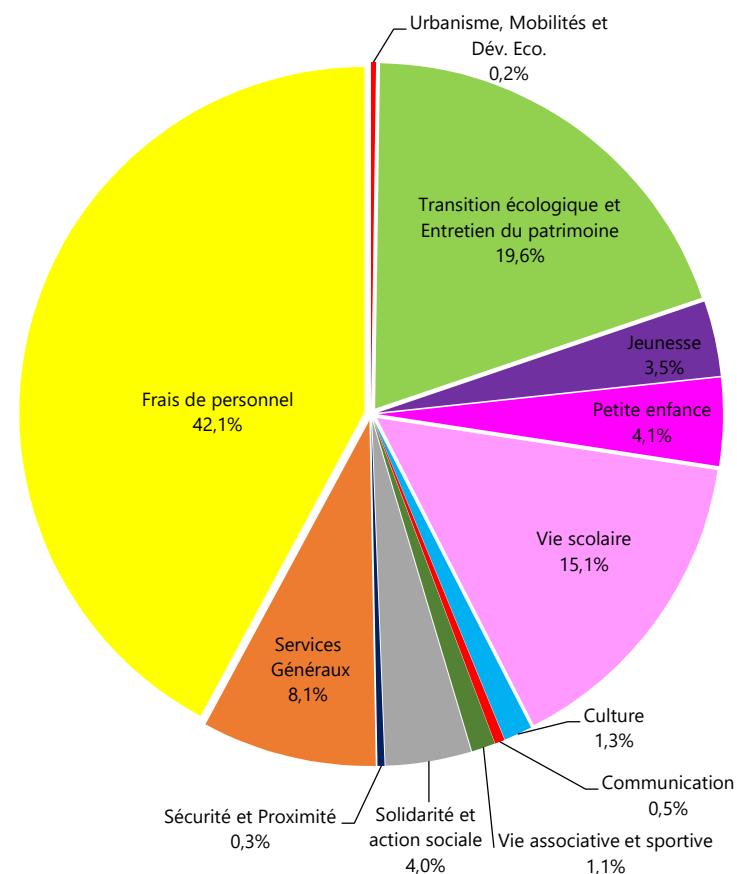
**Les atténuations de produits - chapitre 014** – ce chapitre retrace les charges supportées par la collectivité au titre du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) pour 15 k€ et la contribution au Pacte Fiscal et Financier de la Métropole du Grand Nancy (25 k€).

## 📌 Présentation par délégation

Dépenses réelles de fonctionnement par délégation

| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT               | Montant            |
|--|--------------------|
| Urbanisme, Mobilités et Développement économique | 10 075 €           |
| Transition écologique et Entretien du patrimoine | 873 570 €          |
| Jeunesse   | 154 995 €          |
| Petite enfance                                   | 181 650 €          |
| Vie scolaire                                     | 665 125 €          |
| Culture  | 58 465 €           |
| Communication                                    | 20 930 €           |
| Vie associative et sportive                      | 48 788 €           |
| Solidarité et action sociale                     | 176 890 €          |
| Sécurité et Proximité                            | 14 495 €           |
| Services généraux + frais financiers + Elus      | 361 025 €          |
| Frais de personnel                               | 1 870 000 €        |
|  | <b>4 436 008 €</b> |

## Dépenses de fonctionnement ventilées par délégations



### Délégation Urbanisme, Mobilités et Développement économique - Stéphane GUILLIN 10 075 €

Cette délégation traite des projets d'urbanisme et métropolitains, des mesures liées aux mobilités et au développement économique. Des crédits de fonctionnement sont consacrés au marché communal et à ses animations, et à l'accueil des nouveaux seichanais.

### Délégation Transition écologique et Gestion du Patrimoine - Juan Ramon GARCIA et Pascal MANGEOT 873 570 €

Elle regroupe l'ensemble des dépenses liées à l'entretien du patrimoine, des espaces verts, de la voirie et des terrains sportifs. Elle est en retrait en raison du recul des coûts de l'énergie (- 157 k€) pour s'établir à 272 k€. Les travaux d'aménagement du LAEP sont enregistrés dans cette délégation pour 160 k€. Les autres postes sont maintenus.

### **Délégation Jeunesse - Armelle VERON**    154 995 €

Elle prend en charge les dépenses liées au marché UFCV (125 k€) pour toutes les activités menées dans le cadre de l'Accueil jeunes avec notamment le Conseil Municipal Jeunes. L'accompagnement des centres aérés des petites et grandes vacances de l'AFRS est maintenu avec une participation de 4€/jour/enfant.

### **Délégation Petite Enfance - Marie DOERLER**    181 650 €

Elle enregistre les actions de la petite enfance : dont le fonctionnement du RPE (Relais Petite Enfance) et du LAEP (Lieu d'accueil Parent Enfant) hors charges de personnel.

La subvention d'équilibre au budget du Multi-Accueil est fixée à 170 k€ en augmentation en raison des charges de personnel supplémentaires liées aux remplacements des agents en arrêt maladie.

### **Délégation Enfance et Vie Scolaire - Pascale TREIBER**    665 125 €

Une des délégations les plus importantes au niveau des dépenses de fonctionnement. Elle prend en compte les postes d'encadrement de la restauration et de l'accueil périscolaire (marché UFCV pour 375 k€), les dotations par enfant aux écoles et toutes autres dépenses liées aux activités scolaires comme la piscine, le parcours culturel et sportif et la classe découverte « arts du cirque ».

Les crédits concernant la restauration scolaire (marché API pour 228 k€) et l'encadrement périscolaire sont inscrits en tenant compte de la fréquentation des services. Le prix des repas augmente à la date anniversaire du marché au 1<sup>er</sup> septembre : en 2023 : +11 %.

### **Délégation Culture - Frédéric MARTIN**    58 465 €

Les manifestations traditionnelles seront reconduites : Foire aux Fromages, concert de nouvel an, la St Nicolas, .....

Le Festival de Théâtre, selon son format initial s'est déroulé du 9 au 18 février 2024, a retrouvé son public et a rencontré un vif succès.

Les crédits réservés à la médiathèque permettent d'abonder le fonds documentaire et de proposer des animations ponctuelles comme Autour du Livre, soirée cinéma et autres conférences.

### **Délégation Communication – Danièle GLESS**    20 930 €

Cette délégation prend en charge les dépenses liées à la publication et à la distribution de la gazette et des différents flyers ainsi que les frais d'hébergement et de maintenance des autres outils de communication (site internet, panneaux). Dans un souci de développement durable, l'impression des flyers a été limitée aux actions nouvelles. Nous privilégions le programme culturel « Girafe » et la Gazette pour les actions récurrentes. Les distributions « boîtes aux lettres » sont regroupées pour limiter les frais.

**Délégation Vie Associative et Sportive - Macha VIVIER** 48 788 €

Elle prend en charge les subventions de fonctionnement aux associations et les crédits liés à l'organisation d'évènements tels que les rencontres associatives, le forum et les trophées sportifs ainsi qu'une dotation en coupes et médailles.

La manifestation des « boucles seichanaises » sera reconduite. L'enveloppe globale des subventions à répartir s'élève à 45 k€.

**Délégation Solidarité – Action Sociale - Yveline LANUEL et Jocelyne ROZOT** 176 890 €

Elle comprend les crédits affectés à la subvention d'équilibre au budget du CCAS et aux actions courantes, à la contribution à la mission locale et à « octobre rose ».

La subvention versée au budget CCAS s'établit à 165 k€.

**La délégation Sécurité et Proximité - Charles COLNOT et René KEINERKNECHT** 14 495 €

Cette délégation prend en charge les dépenses du service de la police municipale, les frais de fonctionnement de la vidéo protection, les charges liées aux défibrillateurs et à la prévention routière.

**Les Services Généraux** 361 025 €

Ce chapitre intègre les charges générales hors délégations : indemnités des élus, frais financiers, contrats d'assurance, taxe foncière, et autres charges de fonctionnement inter-services (affranchissement, fournitures, ..) et la contribution de la commune à la Direction des Services Informatiques de la Métropole (46 k€).

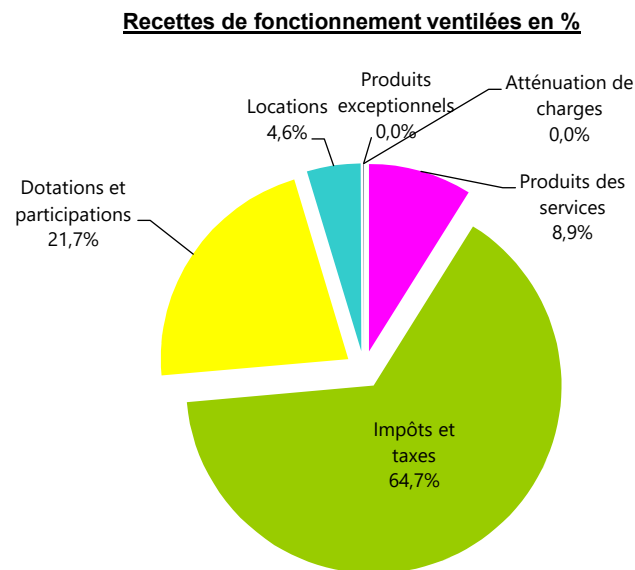
## 1-2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de l'exercice s'établissent à 4 420 k€, en légère hausse de 4 % par rapport au budget 2023 corrigé des DM soit + 168 k€. Cette hausse résulte essentiellement de l'augmentation des recettes fiscales liées à l'évolution des bases de 3,9% (indexées sur l'inflation) et sur l'évolution prévue des taux communaux de 5%. Les produits des services progressent également au niveau des prévisions budgétaires, mais dans les faits ils se maintiennent en raison d'une sous-estimation des prévisions en 2023.

Deux postes sont quant à eux en retrait : les dotations et les produits exceptionnels et indemnités.

### Présentation par chapitre

| RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2024 |                             | Montant            |
|--|-----------------------------|--------------------|
| 70   | Produits des services       | 392 840 €          |
| 73   | Impôts et taxes             | 2 860 465 €        |
| 74   | Dotations et participations | 960 274 €          |
| 75   | Locations                   | 204 500 €          |
| 013  | Atténuation de charges      | 1 972 €            |
| <b>TOTAL</b>                               |                             | <b>4 420 051 €</b> |



Les produits de services – chapitre 70 : ils progressent de 33 k€ par rapport à 2023.

Ils sont constitués pour 86 % par les recettes d'activités des services périscolaires et jeunesse avec 339 k€. Les crédits ont été inscrits en hausse par rapport aux prévisions 2023 qui avaient été sous estimées. Ils sont estimés sur un maintien de la fréquentation. Les tarifs évoluent chaque année à la rentrée de septembre du montant de l'inflation, une évolution qui reste insuffisante face à l'évolution du coût des repas de + 11% et du marché animation.

La programmation culturelle avec une tarification attractive permet d'escompter des recettes de billetteries de 10 k€.

Les frais de remboursement de la viabilité hivernale sont désormais intégrés à ce chapitre : 23 k€

Les produits de concessions funéraires sont évalués à 11 k€.

Les autres produits correspondent aux remboursements de frais concernant les enfants extérieurs scolarisés à Seichamps.



**Les impôts et taxes - chapitre 73** – constituent la principale ressource de notre collectivité avec 2 860 k€. Ils représentent les 2/3 de nos recettes de fonctionnement et progressent de 195 k€ par rapport à l'exercice précédent.

- Comme annoncé lors du DOB, **les taux communaux vont progresser de 5%**. Les produits fiscaux augmenteront du fait de la revalorisation des valeurs locatives de 3,9 % indexée sur l'inflation constatée de novembre N-1 à novembre N-2 et de l'augmentation des bases liée au développement du quartier de la Haie Cerlin (+89 k€). Mais également en raison de l'évolution des taux communaux (+ 101 k€).
- Les dotations de la Métropole (compensation et solidarité) sont inscrites en comptant sur un maintien des enveloppes.
- La collectivité perçoit les droits de mutation au fur et à mesure des droits générés. Le montant escompté est inscrit à hauteur de 150 k€.
- Décidée par l'Etat, la perception de la Taxe Locale de Consommation Finale d'Electricité par la commune est entrée en application en 2021. Cet exercice 2024 devrait s'établir à 71 k€.
- La Ville perçoit également une redevance pour l'antenne et une taxe pour les pylônes électriques : + 38 k€.

**Les dotations et participations - chapitre 74** – diminuent de 44 k€, en raison de la perception exceptionnelle de la dotation inflation l'exercice précédent.

- Les dotations d'Etat n'ont pas encore été notifiées.  
La **Dotation Globale de Fonctionnement** est inscrite à hauteur de 556 578 € selon les outils de simulation à notre disposition. La **Dotation de Solidarité Rurale** devrait être abondée suite à l'effort de péréquation décidé par l'Etat.  
La **Dotation Nationale de Péréquation** sera inscrite en léger recul selon les informations disponibles au niveau de la préparation budgétaire  
D'après les simulations les Dotations d'Etat devraient se maintenir dans l'ensemble.

|  | 2016      | 2017      | 2018      | 2019      | 2020      | 2021      | 2022      | 2023      | 2024      |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) | 649 467 € | 597 373 € | 581 979 € | 570 804 € | 565 824 € | 561 078 € | 552 696 € | 556 460 € | 556 578 € |
| Dotation Solidarité Rurale (DSR)         | 57 484 €  | 61 021 €  | 62 243 €  | 62 437 €  | 68 644 €  | 70 478 €  | 71 901 €  | 84 185 €  | 88 000 €  |
| Dotation Nationale de Péréquation (DNP)  | - €       | - €       | - €       | - €       | 20 841 €  | 22 685 €  | 20 440 €  | 18 396 €  | 16 000 €  |
|  | 706 951 € | 658 394 € | 644 222 € | 633 241 € | 655 309 € | 654 241 € | 645 037 € | 659 041 € | 660 578 € |

- Les allocations compensatrices versées par l'Etat concernant les exonérations des taxes foncières sont prises en compte dans ce chapitre pour 50 k€.
- La prestation de service escomptée, versée par la CAF, est fonction de la fréquentation des services périscolaires et jeunesse. Les projections de fréquentation génèreraient une PSU (prestation de service unique) et des bonus CTG de 87 k€.
- Les recettes du LAEP sont inscrites à hauteur de 7 k€ dans le cadre du fonctionnement au titre de la PSU de la CAF et au niveau des travaux d'aménagement : 30 k€ du Département et 50 k€ de la CAF

**Les produits de gestion courante ou locations - chapitre 75** - regroupent les locations du parc privé de la commune. Le bail de la gendarmerie en représente la partie la plus importante avec 190 k€. Le loyer devrait être revalorisé au mois d'août prochain.

Les recettes du centre Socioculturel ont été inscrites à hauteur de 4 k€.

Avec la nouvelle nomenclature comptable, ce chapitre enregistre aussi les recettes dites « exceptionnelles » dont celles liées aux pénalités des prestataires défaillants (retard) : un titre de 2700 € a été déjà été émis.

**Les atténuations de charges - chapitre 013** – comptabilisent les remboursements des charges de personnel par l'assurance. Une provision très modeste de 1 996 € est constituée pour l'année représentant les sinistres 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

# 2 – L'INVESTISSEMENT

## 2-1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent les charges liées au remboursement de la dette en capital et les dépenses d'équipements.

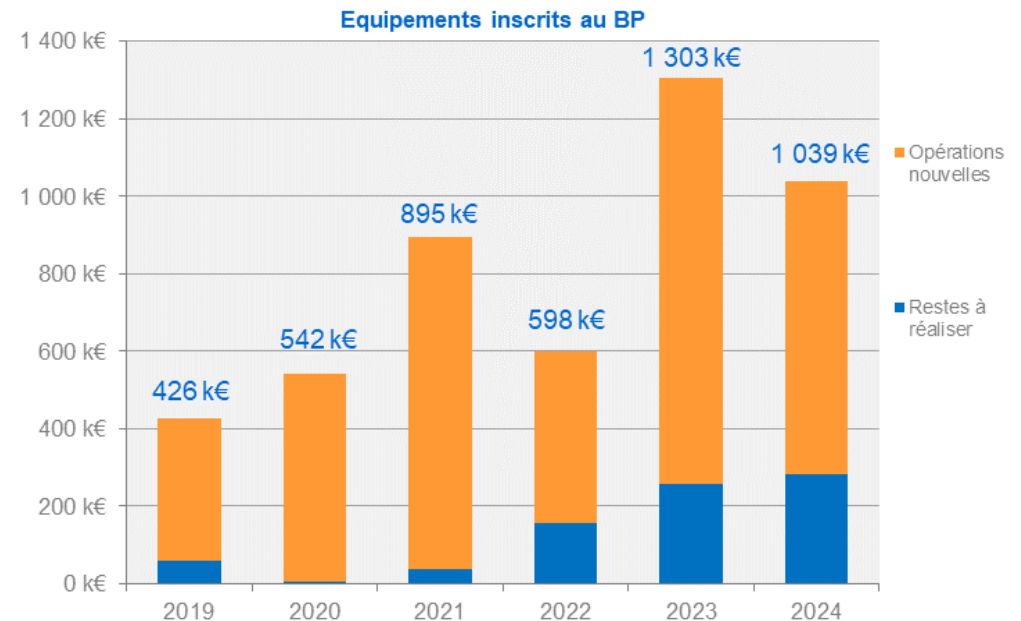
Le montant des emprunts en capital à rembourser sur l'exercice : **191 980 €**.

Les opérations d'équipement inscrites au BP 2024 s'élèvent à **1 039 131 k€** :

- Elles comprennent les restes à réaliser de l'exercice précédent pour 281 931 k€ qui concernent des travaux réalisés en 2023 mais facturés sur 2024.
- Les opérations nouvelles pour 757 200 € dont plusieurs gros projets d'aménagement et de rénovation : la mise en place de CTA à l'école Georges De La Tour, la poursuite des travaux énergétiques avec notamment l'isolation de la toiture au Centre socioculturel (partie associative) et le renouvellement des menuiseries extérieures des écoles, et les travaux d'aménagement et de rénovation des équipements sportifs.

### Présentation par chapitre

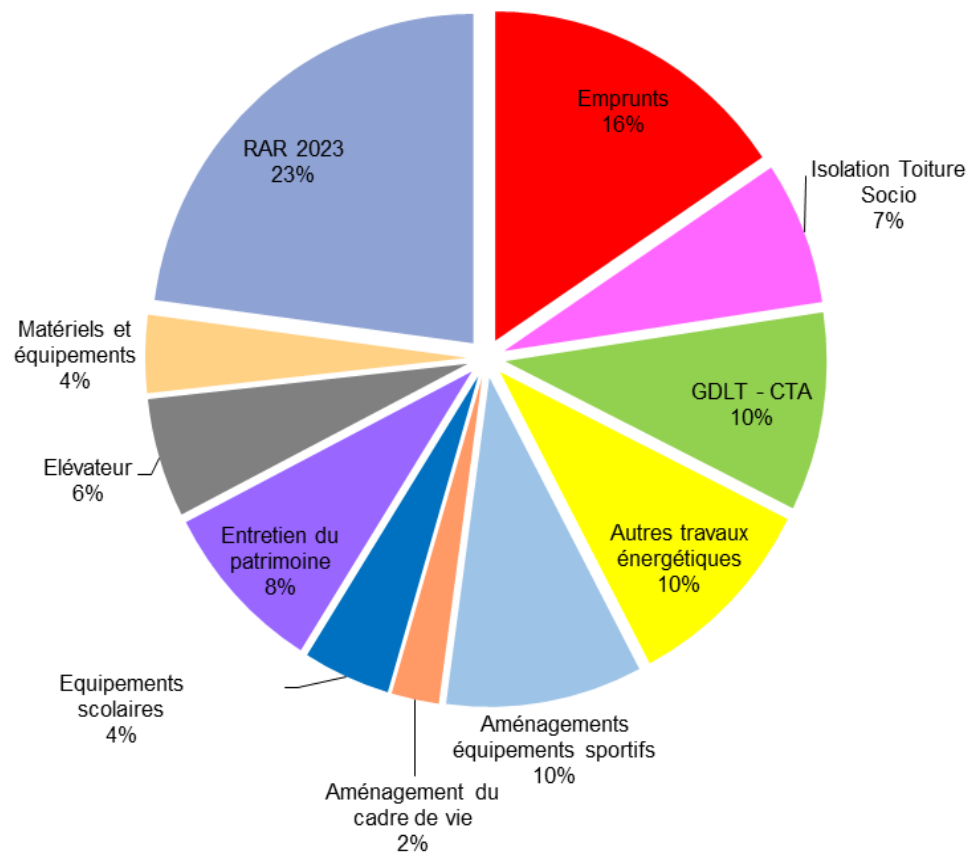
| <i>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</i>         | <i>Montant</i>          |
|--|-------------------------|
| <b>Remboursement des emprunts</b>                | <b><u>191 980 €</u></b> |
| 16 Emprunts                                      | 191 980 €               |
| <b>Dépenses d'équipement non individualisées</b> | <b><u>757 200 €</u></b> |
| 20 Etudes – honoraires - logiciels               | 14 500 €                |
| 21 Aménagements et équipements                   | 742 700 €               |
| <b>Restes à réaliser 2023</b>                    | <b><u>281 931 €</u></b> |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>1 231 111 €</b>      |



 [Présentation par nature](#)

| <i>DEPENSES REELLES<br/>D'INVESTISSEMENT</i> | <i>Montant</i>     |
|--|--------------------|
| Emprunts                                     | 191 980 €          |
| Isolation Toiture Socio                      | 86 520 €           |
| GDLT - CTA                                   | 120 000 €          |
| Autres travaux énergétiques                  | 122 100 €          |
| Aménagements équipements sportifs            | 121 500 €          |
| Aménagement du cadre de vie                  | 29 300 €           |
| Equipements scolaires                        | 54 054 €           |
| Entretien du patrimoine                      | 104 776 €          |
| Elévateur                                    | 72 000 €           |
| Matériels et équipements                     | 46 950 €           |
| RAR 2023                                     | 281 931 €          |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>1 231 111 €</b> |

**Dépenses d'investissement par nature**



Nous poursuivons notre démarche d'adaptation de nos bâtiments au dérèglement climatique pour plus de 40 % du programme 2024. L'entretien du patrimoine (bâtiments et terrains sportifs) pèse pour près de 30 %. Le reste est consacré au renouvellement annuel de nos équipements.

## 2-2 Les recettes d'investissement

| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT |                             | Montant   |
|-----------------------------------|-----------------------------|-----------|
| 10                                | FCTVA + taxe aménagement    | 121 560 € |
| 13                                | Subventions                 | 20 000 €  |
| 16                                | Emprunts                    | 385 150 € |
| 1068                              | -Excédent de fonctionnement | 44 617 €  |
| TOTAL                             |                             | 571 327 € |

La dotation FCTVA attendue est de 120 k€. Elle est calculée sur la base des investissements réalisés en 2023.

La taxe d'aménagement s'élève à 1 628 € (nouvelle recette).

Les subventions (chapitre 13) s'élèvent à 20 000 € :

La collectivité a déposé un dossier de subvention auprès de la Région pour le projet de vidéo protection. Le demande a été accordée pour un financement de 20 000 €

A noter que la collectivité a déposé des demandes de financement auprès de la DETR, de la DSIL, du Fonds Vert et du Département pour ses différents projets d'équipement. Les dossiers sont en cours d'instruction.

### Les emprunts :

La collectivité mobilisera la 2<sup>ème</sup> phase du fonds intracting de la Banque des Territoires qui s'élève à **335 000 €**. Cet emprunt, aux conditions exceptionnelles de 2% finance les travaux de la transition énergétique.

L'aménagement du LAEP ayant été reportée sur 2024, le prêt dédié de la CAF d'un montant de **50 150 €** sera effectué sur cet exercice. Pour mémoire, il s'agit d'un prêt à taux « 0 » sur 20 ans.

## 2 – LA DETTE

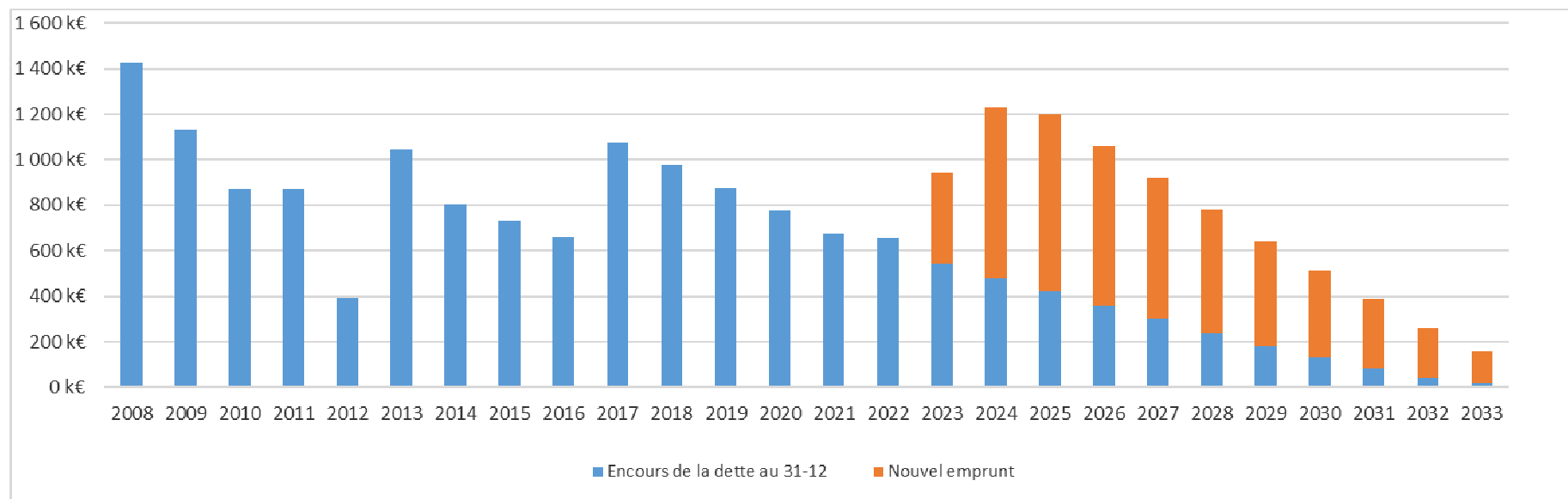
L'annuité 2024 de la dette s'élève à 210 518 € :

- 18 538 € pour les intérêts (ICNE compris)
- 191 980 € pour le capital

Comme présentée dans le rapport d'orientation budgétaire, la collectivité a une dette en dessous de la moyenne de la strate : **un encours de la dette à 182 € / habitant** contre 780 € / hab pour les communes > 5000 habitants.

La **capacité de désendettement** est également un autre indicateur qui mesure la solvabilité financière et confirme que **la commune avec 4,8 ans est « dans la moyenne »** selon l'interprétation des ratios financiers.

L'extinction des anciens emprunts ont permis la souscription de nouveaux emprunts sur les prochains exercices pour financer les travaux de transition énergétique.



## 4 – LES GRANDS EQUILIBRES

Comme le prévoit la réglementation, la reprise du résultat de l'exercice précédent peut s'effectuer de manière anticipée au moment du Budget Primitif, par délibération de l'Assemblée délibérante votant l'affectation du résultat.

En conséquence, le résultat est affecté comme suit :

|                                      |          |                |
|--------------------------------------|----------|----------------|
| ✚ Excédent d'investissement reporté  | R – 001  | + 237 313,23 € |
| ✚ Affectation en réserve             | R – 1068 | + 44 617,51 €  |
| ✚ Excédent de fonctionnement reporté | R – 002  | + 438 425,95 € |

Le budget s'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement.

|  | Dépenses              | Recettes              |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Fonctionnement - crédits 2024- opérations réelles  | 4 436 007,62 €        | 4 420 051,08 €        |
| Fonctionnement - crédits 2024 - opérations d'ordre | 430 000,00 €          | 7 530,59 €            |
| Résultat reporté R-002                             |                       | 438 425,95 €          |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>                        | <b>4 866 007,62 €</b> | <b>4 866 007,62 €</b> |
| Investissement - crédits 2024 opérations réelles   | 949 179,83 €          | 526 710,42 €          |
| Investissement - crédits 2024 - opérations d'ordre | 7 530,59 €            | 430 000,00 €          |
| Restes à réaliser 2023                             | 281 930,74 €          |                       |
| Résultat reporté R-001                             |                       | 237 313,23 €          |
| Excédent de fonctionnement reporté                 |                       | 44 617,51 €           |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>                        | <b>1 238 641,16 €</b> | <b>1 238 641,16 €</b> |
| <b>TOTAL GENERAL DU BUDGET</b>                     | <b>6 104 648,78 €</b> | <b>6 104 648,78 €</b> |

# ANNEXE

## Equipements retenus dans le cadre des nouvelles propositions Budget Primitif 2024– Présentation par délégation / thématique

### Services Généraux – Informatique : 27 300€

Matériels informatiques : 5 800 €  
Sono et vidéo conseil mairie : 5 000 €  
Licences / logiciels : 8 000 €  
Publication : 2 500 €  
Matériels de prévention : 6 000 €

### Scolaire : 16 354 €

Informatique écoles (ENI, PC, téléphonie) : 9 624 €  
Matériels et mobiliers écoles : 6 730 €

### Conseiller numérique : 2 950 €

Tablettes, recharges, .... : 2 950 €

### Démocratie participative : 13 200 €

### Association et Sport : 123 500 €

Equipements associations : 2 000 €  
Aménagements sportifs : 121 500 €

### Sécurité : 1 800 €

Défibrillateur : 1 800 €

### Délégation culture: 2 200 €

Médiathèque mobilier : 2 000 €  
Sono : câblage : 200 €

### Mobilité douce – développement économique – urbanisme : 1 200 €

Supports de com : 1 200 €

### Développement durable – Espaces Publics : 18 000 €

Plantations fruitiers : 2 500 €  
Aménagements truffières : 1 500 €  
Clôture zone humide : 3 500 €  
Communication Zone humide : 3 000 €  
Création de massifs : 3 000 €  
Aménagement voirie : 4 500 €

### Entretien du patrimoine et Equipements : 550 696 €

GLDT – CTA : 120 000 €  
GLDT et crèche – menuiseries ext : 50 500 €  
St Ex - BSO : 35 000 €  
Socio - Isolation toiture : 86 520 €  
Hôtel de ville - isolation plancher : 25 000 €  
Hôtel de ville - aménagements : 14 000 €  
Têtes thermostatiques : 21 600 €  
CPE – amélioration chaufferie : 30 500 €  
Chariot élévateur : 72 000 €  
Etudes : 4 000 €  
Cimetière : aménagements : 11 000 €  
Eglise : réfection vitraux, pavage : 9 500 €  
René Martin – radiateurs : 3 000 €  
Gendarmerie aménagements : 6 800 €  
Aménagements divers bâtiments : 35 750 €  
Prévention incendie : 6 400 €  
Outillage technique : 11 100 €  
Autres équipements : 8 026 €

|                              |                    |
|------------------------------|--------------------|
| Equipements nouveaux 2024    | 757 200 €          |
| Restes à réaliser 2023       | 281 931 €          |
| <b>Equipement total 2024</b> | <b>1 039 131 €</b> |